



CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 11 OCTOBRE 2017

Date d'affichage : 18 octobre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de convocation : 4 octobre 2017

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix sept, le onze octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 1 Place du Martouret, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Pierre ROBERT, Madame Catherine CHALAYE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Fabrice BREYTON, Monsieur Yves DEVEZE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Laurence BOUILHOL, Madame Elisabeth RAFFIER, Madame Nicolle ARTAUD, Monsieur Jacques LABROSSE, Madame Brigitte REYNAUD-COURTOIS, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Monsieur Thierry LANARET, Monsieur Pierre David BERGER, Monsieur Hamid BOUZINE, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Madame Anne-Lise MIALHE, Monsieur Damien MACHADO, Madame Charlotte OLLAGNON, Monsieur Quentin PETIT, Madame Françoise GAUTHIER-WILLEMS (absente de la question n° 37 à la question n° 42), Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Didier ALLIBERT, Monsieur Laurent JOHANNY (absent de la question n° 37 à la question n° 42).

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Huguette PORTAL, Madame Corinne GONCALVES à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Eric RAVEYRE à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Willy GUIEAU à Madame Caroline BARRE

Secrétaire de séance : Marlène JARROUSSE-LASHERME

La séance a été levée à 21h50.

N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Madame Marlène JARROUSSE pour remplir les fonctions.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 2 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

N° 3 EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY-EN-VELAY : APPROBATION DE L'ADHÉSION DES COMMUNES DE MONISTROL D'ALLIER ET SAINT-PRÉJET D'ALLIER

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- EMET un avis favorable à l'adhésion des communes de Monistrol d'Allier et de Saint-Préjet d'Allier à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et, par conséquent, à l'extension du périmètre de l'EPCI.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 4 "PÉPINIÈRE COMMERCIALE" : DÉPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires au déploiement du dispositif « pépinière commerciale » et à signer les actes afférents à cette décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 5 RUE DES ARTS : POURSUITE DU DISPOSITIF

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires à la poursuite du dispositif « rue des Arts » de soutien à l'artisanat d'art, et à signer les actes afférents à cette décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 6 ACQUISITION DE DROITS AU BAIL : 13, 15 RUE PANNESAC ET 14 RUE GRENOUILLIT

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- APPROUVE l'achat des droits au bail, pour 10 000 €, des locaux commerciaux situés aux 13 et 15 rue Pannessac et 14 rue Grenoullit, les frais d'actes restant à la charge de la Ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 7 RÉFORME DU STATIONNEMENT PAYANT : MISE EN PLACE DU FORFAIT POST STATIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Pierre ROBERT

- ADOpte la mise en place du Forfait de Post Stationnement :
- sur les zones verte, orange et bleue ;
 - au tarif de 25 € ;
 - en cas de paiement dans les 24 h, le F.P.S sera minoré de 20 %,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI).

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 4

Françoise GAUTHIER-WILLEMS Catherine GRANIER-CHEVASSUS Didier ALLIBERT Laurent JOHANNY

N° 8 RÉFORME DU STATIONNEMENT PAYANT : MODIFICATION DES TARIFS

Rapporteur : Monsieur Pierre ROBERT

- AUTORISE la création des nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2018 en lien avec la mise en place des nouveaux horodateurs concernant les tarifs zone verte et zone orange,
- ADOpte la création des tarifs détaillés dans les grilles ci-dessous :

Paie ment par Abonnements

	ZONE VERTE	
	<i>Actuellement</i>	<i>Proposition</i>
Résident Ville du Puy en zone payante	17 €	Pas de changement
Résident Ville du Puy en zone non payante	30 €	Pas de changement
Non résident Ville du Puy	33 €	60 €

	PARKING SOUTERRAIN	
	<i>Actuellement</i>	<i>Proposition</i>
Lundi au samedi de 7h à 21h	38 €	Pas de changement
24h / 24h 7jours /7	45 €	

Paie ment hors abonnement

Zone bleue

Actuellement	Proposition
Stationnement limité à 10 mn avec présence de disque	20 mn gratuites avec tickets en zone payante et présence de disque en zone non payante limitée à 10 mn

Zone verte

*Actuellement payant de 9h à 12h et de 14h à 19h
gratuit samedi, dimanche et Jours Fériés*

Tranche horaire	Tarifs actuels	Tarifs proposés
00:00 à 00:15	0,20 €	0,20 €
00:16 à 00:30	0,50 €	0,50 €
00:31 à 00:45	0,75 €	0,75 €
00:46 à 01:00	1,00 €	1,00 €
01:01 à 01:15	1,25 €	1,25 €
01:16 à 01:30	1,50 €	1,50 €
01:31 à 01:45	1,75 €	1,75 €
01:46 à 02:00	2,00 €	2,00 €
02:01 à 02:15	2,25 €	2,25 €
02:16 à 02:30	2,50 €	2,50 €
02:31 à 02:45	2,75 €	2,75 €
02:46 à 03:00	3,00 €	3,00 €
03:01 à 03:15	3,25 €	3,25 €
03:16 à 03:30	3,50 €	3,50 €
03:31 à 03:45	3,75 €	3,75 €
03:46 à 04:00	4,00 €	4,00 €
04:01 à 04:15	4,25 €	4,25 €
04:16 à 04:30	4,50 €	4,50 €
04:31 à 04:45	4,75 €	4,75 €
04:46 à 05:00	5,00 €	5,00 €
05:01 à 05:15	5,25 €	5,25 €
05:16 à 05:30	5,50 €	5,50 €
05:31 à 05:45	5,75 €	5,75 €
05:46 à 06:00	6,00 €	6,00 €
06:01 à 06:15	6,25 €	6,25 €
06:16 à 06:30	6,50 €	6,50 €
06:31 à 06:45	6,75 €	6,75 €
06:46 à 07:00	7,00 €	7,00 €
07:01 à 07:15	7,25 €	7,25 €
07:16 à 07:30	7,50 €	7,50 €
07:31 à 07:45	7,75 €	8,00 €
07:46 à 08:00	8,00 €	25,00 €

Zone Orange

*Actuellement stationnement limité à 2 H payant de 9h à 12h et de 14h à 19h
gratuit samedi après-midi, dimanche et jours fériés*

Tranche horaire	Tarifs actuels	Tarifs proposés
00:00 à 00:15	0,20 €	0,20 €
00:16 à 00:30	0,60 €	0,60 €
00:31 à 00:45	0,90 €	0,90 €
00:46 à 01:00	1,20 €	1,20 €
01:01 à 01:15	1,60 €	1,60 €
01:16 à 01:30	1,90 €	1,90 €
01:31 à 01:45	2,30 €	2,30 €
01:46 à 02:00	2,60 €	2,60 €
02:01 à 02:15		25,00 €

Parking Souterrain

Actuellement	Proposition <i>(mise en place du pas de 15mn)</i>
Ouvert de 7h à 22h (24h / 24 pour abonnés) Fermé dimanche et Jours Fériés 1^{ère} 30 mn gratuite 8h à 20h : 0,50 € les 40 mn 20h à 8h : 0,50 € les 60 mn	Ouvert de 7h à 22h (24h / 24 pour abonnés) Fermé dimanche et Jours Fériés gratuit le samedi après-midi 1^{er} pas de 15 mn gratuit 2^{ème} pas de 15 mn gratuit 8h à 20h : 0,20 € par pas de 15 mn 20h à 8h : 0,20 € par pas de 15 mn

Parking à la Barrière (Breuil – Michelet)

Actuellement	Proposition <i>(mise en place du pas de 15mn)</i>
Payant de 9h à 12h et de 14h à 19h gratuit samedi après midi, dimanche et jours fériés 1^{ère} 30 mn gratuites ensuite 0,50 € les 25 mn	Payant de 9h à 12h et de 14h à 19h gratuit samedi après midi, dimanche et jours fériés 1^{er} pas de 15 mn gratuit 2^{ème} pas de 15 mn gratuit ensuite 0,30 € par pas de 15 mn

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 29

Contre : 4

Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY

**N° 9 COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - RENOUVELLEMENT :
DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- DECIDE de ne pas recourir au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DESIGNÉ après avis favorable du Préfet du 22 septembre 2017, comme membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable les personnes listées ci-dessous :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Représentants de la commune du Puy-en-Velay	- Ginette VINCENT, Adjointe à l'Urbanisme - Caroline BARRE, Adjointe aux Travaux - Thierry LANARET, Conseiller Municipal	- Yves DEVEZE, Adjoint aux Commerces - Pierre ROBERT, Adjoint à la Qualité de Vie - Laurence BOUILHOL, Conseillère Municipale
Représentants des associations	- Hélène BONNET, représentante de la fondation du Patrimoine - Louis ROCHER représentant de l'association « Le Puy en Velay, ville d'art » - Jean MARTIN, représentant de la Société Pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France	- Bernard GALLAND - Paul KAEPPÉLIN - Jean-Luc ROUSSEL
Personnes qualifiées	- Gérard BOUCHET représentant de la Direction Départementale des Territoires - Nicolas TERRASSE, architecte - Daniel CRISON, représentant du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)	- Olivier GRANGETTE - Audrey CHAPUIS, architecte - Charlotte BAUZAC, représentante du CAUE

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 10 DROIT DE DÉLAISSEMENT : PROPOSITION DE RENONCIATION À ACQUÉRIR LES
IMMEUBLES CADASTRÉS AX 199 ET AX 201**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- RENONCE à acquérir les parcelles AX199 et AX 201, sises 11 boulevard Maréchal Fayolle et 8-10 rue des Cordelières, sur lesquelles est inscrit un emplacement réservé au bénéfice de la commune, pour la réalisation d'un passage public, dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,
- PREND ACTE que l'emplacement réservé susvisé ne sera plus opposable dans le délai de 1 an et 3 mois suivant la demande de droit de délaissement, soit au 12 juillet 2018,
- PREND ACTE que pour éviter toute possibilité de saisine du juge de l'expropriation, la suppression de l'emplacement réservé sera proposée à la Commission Locale du site Patrimonial Remarquable, dès son renouvellement,
- DEMANDE la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur aux fins de suppression de l'emplacement réservé susvisé.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 11 PARCELLE BR N° 321 : ACQUISITION POUR PARTIE EN VUE DE L'INSTALLATION DE
L'ATHLÉTIC CLUB DU VAL VERT**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- AUTORISE l'acquisition d'une partie de la parcelle BR 321 appartenant à l'OPAC, d'environ 3 700 m², surface à parfaire suivant le plan de bornage à établir,
- ACCEPTE cette acquisition pour un montant de 75 000 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de l'opération et ceux qui en seront la suite et la conséquence.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 29

Contre : 1

Françoise GAUTHIER-WILLEMS

Abstention : 3

Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY

**N° 12 GROUPEMENT DE COMMANDES ÉNERGIES INITIÉ PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉNERGIES 43 : ADHÉSION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- DÉCIDE de l'adhésion de la Ville au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et/ou de gaz naturel, ainsi que pour les services d'efficacité énergétique qui y seront associés,
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la Ville, dès notification de la présente délibération au membre pilote du groupement,

- PREND ACTE que le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43) ou par défaut le coordonnateur du groupement, demeure l'interlocuteur privilégié de la Ville pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- AUTORISE le représentant du coordonnateur, à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement, pour le compte de la Ville, et ce sans distinction de procédures,
- AUTORISE Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 13 PROJET EHPAD LES VERGERS DE LÉA : INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- AUTORISE Monsieur le Maire à négocier avec le propriétaire du fonds servant la mise en place de la servitude précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif de régularisation ainsi que tous documents relatifs à cette opération,
- DÉSIGNE Monsieur le Directeur Général des Services, conformément à l'arrêté de délégation du 25 mai 2016, pour représenter la Commune et signer l'acte au nom et pour le compte de cette dernière.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 14 STADE MASSOT : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET-DÉFINITIF (AVP) RELATIF À LA RESTRUCTURATION DES TRIBUNES/VESTIAIRES ET CRÉATION D'UN CLUB HOUSE

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE l'Avant-Projet-Définitif, proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, relatif à la restructuration des tribunes/vestiaires et la création d'un Club-House au stade Massot (APD INDICE D), pour un montant estimé à 2 308 100 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à instruire toute demande et à signer tout document utile à la réalisation de ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS ne participe pas au vote.

**N° 15 TRAVAUX EAUX PLUVIALES À CHIREL : SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE l'avant-projet présenté par la Communauté d'agglomération pour la création d'un réseau d'eaux pluviales au niveau des parcelles sises lieu dit CHIREL n° 19 et 20 section BR sur la commune du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'agglomération la convention annexée à la présente délibération,
- DÉCIDE que ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire : chapitre : 23 - Article : 2313 - Sous Fonction : 822 (82201),
- APPROUVE le principe d'une transaction avec Monsieur VASSEL en dédommagement du préjudice qu'il subit,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention transactionnelle à venir.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 16 SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE/OEUVRES DE VACANCES : PARTICIPATION

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- ADOPTE les montants des aides aux séjours à caractère pédagogique (6 717,00 €) et œuvres de vacances (3 183,80 €) tels qu'ils figurent aux tableaux joints en annexe pour un montant global de 9 900,80 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 17 CLUB DE FOOTBALL DES PORTUGAIS DU PUY : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au club de football des Portugais du Puy au titre de la saison sportive 2016/2017,
- INSCRIT la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 18 ASSOCIATION GYM POUR TOUS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 000 € au club de Gym pour Tous au titre de la saison 2016/2017,
- INSCRIT la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 19 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

AUTORISE : Monsieur le Maire à signer les accords-cadre et toutes les pièces jointes avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : groupement SAS COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, le Collet, 43000 Polignac/ ODTP43, Z.A. Bleu 43000 Polignac/ STTPV, avenue Louis Jonget 43000 Le Puy-en-Velay,
- lot n° 2 : attribution de l'accord cadre aux trois opérateurs suivants pour les marchés subséquents ultérieurs :
 - groupement M2I SOVETRA, les Fangeas, 43370 Solognac sur Loire/ BROCC, Nolhac 43350 Saint Paulien,
 - EUROVIA DALA, ZI les Baraques, 43370 Cussac sur Loire,
 - groupement SAS COLAS RHONE ALPES AUVERGNE, le Collet, 43000 Polignac/ ODTP43, Z.A. Bleu 43000 Polignac/ STTPV, avenue Louis Jonget 43000 Le Puy-en-Velay.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 20 MUSÉE CROZATIER : PROCÈS VERBAL DE MISE À DISPOSITION AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le Procès-Verbal de mise à disposition, en application des articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Procès-Verbal de mise à disposition de l'équipement par la Ville à la Communauté d'agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux opérations d'ordre budgétaire afférentes.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 21 RECOURS AU SERVICE CIVIQUE : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- AUTORISE le principe de la mise en place du dispositif de service civique au sein de la collectivité,
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander les agréments nécessaires,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires, et les actes y afférents,
- AUTORISE Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement de la prestation de 107,58 € mensuels pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport des volontaires.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 22 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE les modifications proposées au tableau des emplois exposées ci-après :
 - compte tenu des évolutions possibles de postes et de carrière des agents, création d'1 poste de brigadier chef principal à temps complet,
 - afin d'assurer le bon fonctionnement des Accueils de Loisirs de Bel Air et du Val Vert, création de 3 postes d'adjoints d'animation à temps non complet de 28/35.,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 23 PERSONNEL : MISES À DISPOSITION D'AGENTS

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le principe de ces mises à disposition dans les conditions exposées ci-après :
 - Madame Christine MERLE, agent de la Communauté d'agglomération, mise à la disposition de la Ville, à temps complet, du 6 juillet 2017 au 5 janvier 2018, pour assurer des fonctions d'accueil physique et téléphonique, pour la restauration scolaire, réaliser des tâches de secrétariat divers et d'information auprès du public,
 - Monsieur Bachir BEDJA, agent de la Ville, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération, à hauteur de 25 % de son temps de travail (soit 8h75 hebdomadaires), pour assurer la gestion des ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) des quatre Communautés de Communes intégrées au 1er janvier 2017, à compter de cette même date pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019,
 - Madame Bernadette LAURENT, agent de la Ville, mise à la disposition de la Communauté d'agglomération, à temps complet, pour assurer des missions de vaguemestre durant les congés de l'agent affecté à ce poste, du 4 au 29 septembre 2017,
 - Monsieur David LIFFAUD, agent de la Ville, mis à la disposition de la Communauté d'agglomération, à temps complet, pour assurer les missions techniques de manutention et de présentation des œuvres de l'atelier muséographique, du 28 août au 30 novembre 2017.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 24 RÉGIE D'AVANCES DU RELAIS ADOS DU VAL VERT : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ACCEPTE la demande de remise gracieuse,
- ACCEPTE de prendre en charge le débet de 181,36 € par la Ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 25 PRINCIPE D'UNE REMISE GRACIEUSE DE MME BARMETTLER-BERNARD,
ANCIENNE TRÉSORIÈRE DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ACCEPTE la demande de remise gracieuse,
- PREND en charge le débet de 12 194,50 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 26 ASSOCIATION AMCAVAL 43 : PARTENARIAT EXCEPTIONNEL POUR SOUTIEN FINANCIER

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ATTRIBUE à l'association AMCAVAL 43 une subvention exceptionnelle de 500 euros pour la saison sportive 2017/2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- INSCRIT les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération, sur la base d'un partenariat sportif de communication, aux chapitre et article correspondants du budget 2017 de la Ville.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 27 ASSOCIATION ACCUEIL SAINT-FRANÇOIS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- AUTORISE le versement d'une subvention de 4 000,00 € à l'Association Saint-François,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document utile à la réalisation de cette attribution.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 28 ANIMATION ET SOUTIEN AUX COMMERCES - ACQUISITION DE CHALETS : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- CONFIRME le principe d'acquérir les chalets,
- APPROUVE le plan de financement de cette opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 29 VIDÉO PROTECTION : VALIDATION DU PROGRAMME ET PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE le principe de réaliser un complément du dispositif de vidéo protection de la Ville pour les secteurs précités,
- APPROUVE le plan de financement du programme de vidéo protection,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : MAJORITÉ

Pour : 29

Contre : 2

Didier ALLIBERT, Laurent JOHANNY

Abstention : 2

Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Catherine GRANIER-CHEVASSUS

N° 30 EXTENSION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS SPORTIVES : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE le principe de l'extension de la salle multi-activités,
- APPROUVE le plan de financement de l'extension de la salle multi-activités,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 31 ECOLES DE TAULHAC, LES FRAISSES ET LE VAL VERT - PROGRAMME DE RÉNOVATION :
PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE le principe de réaliser les travaux de rénovation des écoles précitées,
- APPROUVE le plan de financement relatif aux travaux de rénovation des écoles précitées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 32 EGLISE DES CARMES - RESTAURATION DU CLOCHER ET DE LA FAÇADE OUEST :
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- CONFIRME le principe de réaliser les travaux de restauration de l'Eglise des Carmes,
- APPROUVE le nouveau plan de financement pour la restauration de l'Eglise des Carmes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 33 AMÉNAGEMENT PAYSAGER DU JARDIN HENRI VINAY : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE le principe d'aménagement paysager du jardin Henri Vinay,
- APPROUVE le plan de financement pour l'aménagement paysager du jardin Henri Vinay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

**N° 34 EMBELLISSEMENT DE LA VILLE HAUTE - AMÉNAGEMENT DE LA RUE ADHÉMAR DU
MONTEIL ET RÉNOVATION DES TOILETTES SUR LE SITE DE LA STATUE NOTRE DAME DE FRANCE
: PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE le principe de réaliser les travaux d'embellissement de la Ville Haute,
- APPROUVE le plan de financement pour l'embellissement de la Ville Haute,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 35 PROGRAMME DE VOIRIES ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE le principe de réaliser le programme de voiries et d'éclairage public,
- APPROUVE le plan de financement pour le programme de voiries et d'éclairage public,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 4

Françoise GAUTHIER-WILLEMS Catherine GRANIER-CHEVASSUS Didier ALLIBERT Laurent JOHANNY

N° 36 AMÉNAGEMENT DE LA PLACE BERNARD JAMMES : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE le principe de réaliser les travaux d'aménagement de la Place Bernard Jammes,
- APPROUVE le plan de financement de l'opération d'aménagement de la Place Bernard Jammes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 4

Françoise GAUTHIER-WILLEMS Catherine GRANIER-CHEVASSUS Didier ALLIBERT Laurent JOHANNY

N° 37 PROGRAMME EMBELLISSEMENT DU QUARTIER MICHELET : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- CONFIRME le principe de réaliser l'embellissement du quartier de Michelet précité,
- APPROUVE le plan de financement de cette opération,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 2

Catherine GRANIER-CHEVASSUS Didier ALLIBERT

N° 38 AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE VILLE - MODIFICATIONS DE CARREFOURS : PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE le principe d'aménagement des carrefours précités,
- APPROUVE le plan de financement de ce programme,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 2
Catherine GRANIER-CHEVASSUS Didier ALLIBERT

N° 39 TARIFS 2018 : TAUX D'ÉVOLUTION

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- FIXE la limite du taux directeur d'évolution des tarifs municipaux qui n'ont pas un caractère fiscal à 1,8 % pour l'année 2018.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 40 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - 2017

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE la Décision Modificative n° 2/2017 du budget principal qui s'équilibre à 1 908 097,00 €.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 41 BUDGET ANNEXE "VENTE D'ENERGIE" : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - 2017

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE la Décision Modificative n° 1/2017 du budget annexe "Vente d'Energie" qui s'équilibre à zéro.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

N° 42 COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :
APPROBATION DU RAPPORT DU 4 JUILLET 2017

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 juillet 2017.

DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE

VOTE : UNANIMITÉ

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 18 octobre 2017 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel CHAPUIS', written over a horizontal line.

Michel CHAPUIS